

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **15 janvier 2023**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Annick Patoine  
Siège #3 - Line Fradette  
Siège #4 - Simon Bissonnette  
Siège #5 - Gaétan Labrecque  
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:  
Siège #1 - Normand Mercier

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

## **2024-01-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1** - Séance ordinaire du 4 décembre 2023

**3.2** - Séances extraordinaires du 21 décembre 2023

### **4 - FINANCES**

**4.1** - Adoption des dépenses du mois de décembre 2023

### **5 - ADMINISTRATION**

**5.1** - Adoption du règlement 01-2024 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024 et les modalités de leur perception

**5.2** - Avis de motion du projet de règlement 02-2024 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2024

**5.3** - Avis de motion du projet de règlement 03-2024 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à Saint-Damien-de-Buckland en 2024

- 5.4 - Adoption de la liste des nouveaux salaires des employés municipaux 2024
- 5.5 - Adoption de la rémunération des élus municipaux 2024
- 5.6 - Budget 2023 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 24 novembre 2023
- 5.7 - Budget 2023 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 5 décembre 2023
- 5.8 - Budget 2024 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 29 novembre 2023
- 5.9 - Nomination d'un délégué municipal sur le conseil d'administration de L'Oasis

## 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

- 6.1 - Membres du Comité consultatif d'urbanisme 2024 (CCU)
- 6.2 - Dossier de candidature pour l'accréditation à Villages-relais, signataire
- 6.3 - Construction d'un pavillon de services avec toilettes accessibles au Parc des Soeurs, soumissions
- 6.4 - Construction d'un pavillon de services avec toilettes accessibles au Parc des Soeurs, suivi de chantier

## 7 - SERVICE PUBLIC

- 7.1 - Priorités municipales 2024 concernant le Comité de sécurité publique
- 7.2 - Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement de la route Saint-Gérard, signataires
- 7.3 - Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement de la route de Saint-Malachie, signataires
- 7.4 - Liste des premiers répondants pour la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland en 2024

## 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

- 8.1 - Tournoi olympique Bellechasse 2024
- 8.2 - Bilan annuel de la bibliothèque municipale
- 8.3 - Bilan annuel 2023 du comité Coeur villageois
- 8.4 - Nomination d'un délégué municipal sur le dossier de la culture
- 8.5 - Nomination de deux délégués municipaux pour le dossier de relocalisation du Centre culturel
- 8.6 - Programme de soutien aux PFM, programmation en culture

## 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- 9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs
- 9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert
- 9.3 - Suivi du développement de la Maison mère
- 9.4 - CBE, grandes consultations dans la cadre de la mise à jour du Plan directeur de l'eau
- 9.5 - Demande d'aide financière du Corps de cadets CCMRC de Bellechasse

## 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

## 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

## 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### 2024-01-02 3.1 - Séance ordinaire du 4 décembre 2023

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

**2024-01-03 3.2 - Séances extraordinaires du 21 décembre 2023**

Copie des procès-verbaux des séances extraordinaires a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE les procès-verbaux de ces séances soient approuvés tels que présentés.

**4 - FINANCES**

**2024-01-04 4.1 - Adoption des dépenses du mois de décembre 2023**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 578 764.30 \$ et des salaires de 135 393.58 \$ en date du 15 janvier 2024 pour les dépenses de décembre 2023.

**5 - ADMINISTRATION**

**2024-01-05 5.1 - Adoption du règlement 01-2024 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024 et les modalités de leur perception**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Damien-de-Buckland a adopté, le 21 décembre 2023, une résolution portant le numéro 2023-12-21 par laquelle il adopte un budget équilibré pour l'exercice financier 2024 qui prévoit des dépenses de QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE QUATRE CENT VINGT DOLLARS (4 720 420 \$) et des recettes du même montant;

ATTENDU QUE ce conseil se doit de réaliser par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'opération et qu'il doit également pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, conformément aux dispositions de la présente section, fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.30 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les catégories d'immeubles sont :

- Immeubles non résidentiels;
- Immeubles industriels;
- Immeubles de six logements ou plus;
- Terrains vagues desservis;
- Résiduelle.

4.1 Immeubles agricoles;

(Une unité d'évaluation peut appartenir à plusieurs catégories.)

ATTENDU QUE la Municipalité entend se prévaloir du régime d'impôt foncier à taux variés pour l'exercice 2024;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 21 décembre 2023 par la résolution no 2023-12-25.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 01-2024 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

**2024-01-06 5.2 - Avis de motion du projet de règlement 02-2024 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2024**

Madame la conseillère Annick Patoine donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 02-2024 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2024. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

**2024-01-07 5.3 - Avis de motion du projet de règlement 03-2024 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à Saint-Damien-de-Buckland en 2024**

Monsieur le conseiller Gaétan Labrecque donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 03-2024 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à Saint-Damien-de-Buckland en 2024. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

**2024-01-08 5.4 - Adoption de la liste des nouveaux salaires des employés municipaux 2024**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la liste des salaires 2024 des employés municipaux;

Que le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer ladite liste.

**2024-01-09 5.5 - Adoption de la rémunération des élus municipaux 2024**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la rémunération des élus municipaux 2024;

QUE le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer ladite liste.

**2024-01-10 5.6 - Budget 2023 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 24 novembre 2023**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le déficit d'exploitation 2023, datée du 24 novembre 2023, de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse tel que montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec;

QUE celle-ci indique une participation financière de 16 021 \$ de la part de la Municipalité en date du 24 novembre 2023. Cette somme représente 10% du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse.

**2024-01-11 5.7 - Budget 2023 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 5 décembre 2023**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le déficit d'exploitation 2023, datée du 5 décembre 2023, de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse tel que montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec;

QUE celle-ci indique une participation financière de 17 201 \$ de la part de la Municipalité en date du 5 décembre 2023. Cette somme représente 10% du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse.

**2024-01-12 5.8 - Budget 2024 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 29 novembre 2023**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le déficit d'exploitation 2024, datée du 29 novembre 2023, de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse tel que montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec;

QUE celle-ci indique une participation financière de 13 442 \$ de la part de la Municipalité en date du 29 novembre 2023. Cette somme représente 10% du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse.

**2024-01-13 5.9 - Nomination d'un délégué municipal sur le conseil d'administration de L'Oasis**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal délègue M. Vincent Drouin, directeur général, pour représenter la Municipalité sur le conseil d'administration de L'Oasis pour l'année 2024.

**6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT**

**2024-01-14 6.1 - Membres du Comité consultatif d'urbanisme 2024 (CCU)**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la liste des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2024. Celle-ci sera composée des citoyens : Michel Boissonneault, Justin Laprise et Jacques Boutin; des conseillers municipaux : Gaétan Labrecque et Normand Mercier ainsi que du directeur général, Vincent Drouin.

**2024-01-15 6.2 - Dossier de candidature pour l'accréditation à Villages-relais, signataire**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, Vincent Drouin, à signer tous les documents relatifs à l'entente à intervenir entre le ministère des Transports et la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland pour l'aide financière prévue à l'élaboration du dossier de candidature à l'accréditation à Villages-relais.

**2024-01-16 6.3 - Construction d'un pavillon de services avec toilettes accessibles au Parc des Soeurs, soumissions**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait lancé un appel d'offres pour la construction d'un pavillon de services abritant une salle électrique, une salle mécanique pour les jeux d'eau et des espaces sanitaires accessibles au Parc des Soeurs;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entrepreneurs ont déposé sur le SEAO;

CONSIDÉRANT QUE Construction Mario Lemieux Inc. est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil octroi le contrat à « CONSTRUCTION MARIO LEMIEUX INC. » pour la construction du pavillon de services avec toilettes accessibles au Parc des Soeurs, au montant de 267 037 \$ excluant les taxes.

QUE ce montant soit pris à même la réserve du Parc des Soeurs ainsi qu'au Fonds pour l'accessibilité octroyé à la Municipalité par Emploi et Développement social Canada pour ce projet.

**2024-01-17 6.4 - Construction d'un pavillon de services avec toilettes accessibles au Parc des Soeurs, suivi de chantier**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le contrat pour la construction d'un pavillon de services avec toilettes accessibles au Parc des Soeurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit être appuyée d'un professionnel pour effectuer les suivis de chantier, et assurer le respect du devis et du cahier de charge auprès de l'entrepreneur et faire le lien avec les autres professionnels;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis et la gestion de l'appel d'offres du pavillon ont été sous la charge du cabinet de Marie-Josée Deschênes architecte inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil prolonge le mandat de Marie-Josée Deschênes architecte inc., et d'accepter son offre de service pour le suivi de chantier du pavillon de services avec toilettes accessibles au Parc des Soeurs au coût de 6 000 \$ + les taxes.

**7 - SERVICE PUBLIC**

**2024-01-18 7.1 - Priorités municipales 2024 concernant le Comité de sécurité publique**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit faire parvenir ses priorités municipales en matière de sécurité publique au Comité de sécurité publique (CSP) d'ici le 31 janvier 2024;

- Augmenter la surveillance policière dans la zone scolaire;
- Augmenter la surveillance policière dans la zone entre le Dépanneur J.&R. Lachance et le Marché Tradition;
- Augmenter la surveillance policière dans les différents parcs de la municipalité;

- Augmenter la surveillance policière dans les quartiers résidentiels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve les priorités municipales en matière de sécurité publique pour l'année 2024.

**2024-01-19 7.2 - Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement de la route Saint-Gérard, signataires**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut réaliser la réfection d'une partie de la route Saint-Gérard;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déposé une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'approbation d'une aide financière maximale de 1 816 244 \$ pour la réfection d'une partie de la route Saint-Gérard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le maire, Sébastien Bourget et le directeur général, Vincent Drouin à signer tous les documents relatifs à la convention d'aide financière dans le cadre du volet redressement du Programme d'aide à la voirie locale.

**2024-01-20 7.3 - Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement de la route de Saint-Malachie, signataires**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut réaliser la réfection d'une partie de la route de Saint-Malachie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déposé une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'approbation d'une aide financière maximale 2 660 180 \$ pour la réfection d'une partie de la route de Saint-Malachie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le maire, Sébastien Bourget et le directeur général, Vincent Drouin à signer tous les documents relatifs à la convention d'aide financière dans le cadre du volet redressement du Programme d'aide à la voirie locale.

**2024-01-21 7.4 - Liste des premiers répondants pour la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland en 2024**

CONSIDÉRANT QUE le service de Premiers répondants en sera à sa quinzième année de fonctionnement et que neuf (9) volontaires s'engagent à être actifs au sein de l'équipe en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir ce service dans la mesure où des intervenants volontaires formés sont disponibles à assurer le service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil nomme Josée Bourque, Emmanuel Roy, Francis Longtin, Alexandre Desjardins-Lévesque, Emmanuelle Pinel, Maxime Lachance, Hugo Bissonnette, Florence

St-Michel et Karine Lapointe comme volontaires du service de Premiers répondants de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland pour l'année 2024;

QUE Francis Longtin et Emmanuelle Pinel soient nommés responsables du service ayant pour tâches de s'occuper de tout ce qui a trait à l'inventaire de la trousse et du matériel médical, à l'achat et l'entretien des équipements, la gestion des pratiques et des formations et le recrutement des volontaires.

## **8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL**

### **8.1 - Tournoi olympique Bellechasse 2024**

La 68e édition du tournoi olympique Bellechasse aura lieu du 26 au 28 janvier 2024, à l'aréna J.E. Métivier.

### **8.2 - Bilan annuel de la bibliothèque municipale**

Notre directeur général dépose le bilan annuel 2023 de la bibliothèque municipale.

### **8.3 - Bilan annuel 2023 du comité Coeur villageois**

Notre directeur général dépose le bilan annuel 2023 du comité Coeur villageois.

### **2024-01-22 8.4 - Nomination d'un délégué municipal sur le dossier de la culture**

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en culture a manifesté le besoin qu'un membre du conseil municipal soit délégué aux dossiers culturels afin de l'appuyer dans les projets de développement et d'assurer un lien avec le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent de déléguer un élu sur ce dossier, la culture étant un levier de développement important à Saint-Damien;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en accord avec le mandat proposé, soit :

En collaboration avec la coordonnatrice développement, culture et communications :

- Siéger sur le comité de suivi de relocalisation du Centre culturel;
- Former un Comité consultatif en culture et entamer une démarche de Politique culturelle;
- Dresser l'inventaire de ce qui se fait en culture, cerner les besoins, connaître et mieux comprendre le rôle des partenaires et les tendances en loisir culturel;
- Appuyer le comité Coeur villageois dans ses actions en culture, notamment dans son plan d'action;
- Se doter d'une vision en culture, définir le rôle que doit prendre la municipalité dans le développement culturel;
- Saisir les opportunités de projets culturels qui se présentent et gérer les subventions municipales liées à la culture;
- Sensibiliser et aider les comités à intégrer du loisir culturel dans leurs événements;
- Guider le conseil municipal dans ses décisions budgétaires et orientations prises en culture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil nomme Line Fradette comme conseillère déléguée à la culture.

### **2024-01-23 8.5 - Nomination de deux délégués municipaux pour le dossier de relocalisation du Centre culturel**



CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture et la bibliothèque municipale travaillent en étroite collaboration à la relocalisation de leurs installations dans un édifice commun, sous la forme d'un Centre culturel;

CONSIDÉRANT QUE les chargés de projet des deux organisations respectives ont manifesté le besoin qu'un Comité de suivi soit créé afin de les épauler dans l'avancement de ce projet;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet d'envergure pour Saint-Damien et pour la région et qu'il est important que le conseil municipal demeure près du dossier et informé de son avancement;

CONSIDÉRANT QU'en tant que partenaires qui occuperont un bâtiment commun, des négociations devront se faire entre les deux partis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en accord avec le mandat proposé pour ce comité, soit :

- Assurer un suivi régulier auprès des membres du conseil municipal sur l'avancement du dossier;
- Négociation d'un protocole d'entente entre la Municipalité et la Maison de la Culture de Bellechasse;
- Définir les termes en lien avec l'utilisation communautaire des salles;
- Assister aux rencontres avec le Centre de services scolaire et le ministère de la Culture
- Discuter des enjeux en lien avec la relocalisation.

CONSIDÉRANT QUE le comité serait composé de deux (2) élus du conseil municipal, de deux (2) représentants du conseil d'administration de la Maison de la Culture et de Claude Lepage, agent culturel à la MRC de Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil nomme Line Fradette, conseillère déléguée à la culture et Jean-Louis Thibault, conseiller délégué à la bibliothèque, à siéger sur le Comité de suivi de la relocalisation du Centre culturel.

## **8.6 - Programme de soutien aux PFM, programmation en culture**

La Municipalité a obtenu une somme de 25 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales. Ce montant servira à bonifier notre programmation des événements en matière de culture pour la prochaine année.

## **9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

### **9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs**

Le contrat pour la construction du bâtiment de services a été octroyé à Construction Mario Lemieux. Les travaux devraient débuter au cours des prochaines semaines. Au niveau des jeux d'eau, la reprise du chantier se fera au mois d'avril.

### **9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert**

Rien de nouveau pour l'instant.

### **9.3 - Suivi du développement de la Maison mère**

Rien de nouveau pour l'instant.

**2024-01-24 9.4 - CBE, grandes consultations dans la cadre de la mise à jour du Plan directeur de l'eau**

Le CBE invite les élus municipaux à l'une de leurs grandes consultations dans la cadre de la mise à jour du Plan directeur de l'eau. Celles-ci auront lieu le 23 janvier 2024, au Centre Sportif de Saint-Henri et la salle François Thibodeau de Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 25 janvier 2024.

**2024-01-25 9.5 - Demande d'aide financière du Corps de cadets CCMRC de Bellechasse**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 100 \$ pour le Corps de cadets CCMRC de Bellechasse pour l'année 2024.

**10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aucune question.

**2024-01-26 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 19.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Bourget  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vincent Drouin,  
Greffier-trésorier

Je soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Bourget  
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Vincent Drouin  
Greffier-trésorier